

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_56-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

N° 20220322-56

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 11 mars 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Alexandra VIRLOGEUX à Pépita RODRIGUEZ
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER
Serap ALP à Éric BOUCOURT
Pierre ROZE à Tony BERNARD

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Christine PETRUCCI, Patrice BION, Alain DESCOLS.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

10

Total votants :

56

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_56-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le besoin de création de postes permanents pour effectuer différentes missions au sein de la collectivité, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création de postes, à compter du 01 avril 2022, comme suit :

- 1 emploi au grade d'Assistant socio-éducatif à temps complet pour assurer les missions de Direction Adjointe du Centre Social Intercommunal,
- 1 emploi au grade d'Adjoint Technique à temps complet pour le service Bâtiments,
- 1 emploi au grade d'Educateur Territorial des Activités physiques et sportives Principal 1^{ère} classe à temps complet, pour les besoins du centre aquatique,
- 1 emploi au grade d'Educateur Territorial des Activités physiques et sportives à temps complet,
- 1 emploi au grade d'Agent de maîtrise à temps complet pour assurer les missions de régisseur principal au centre aquatique,
- 1 emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour exercer les missions de suivi des équipements techniques du centre aquatique,
- 4 emplois au grade d'Educateur Territorial des Activités physiques et sportives à temps complet pour assurer les missions au sein du centre aquatique intercommunal,
- 1 emploi au grade d'adjoint technique à temps non complet, 17h50/35^{ème} pour les missions d'entretien au centre aquatique,
- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet à 24h50/35ème pour le service d'Education à l'environnement (Catiche),
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet pour les besoins de l'Espace France Services,
- 1 emploi au grade d'attaché territorial hors classe, à temps complet.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A, B ou C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création des emplois précités ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets concernés ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 46

Représentés : 10

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

